

Offre d'emploi : Agent recenseur



Agent recenseur

Date de publication de l'offre : mi-octobre

Date limite de candidature : fin novembre

Poste à pourvoir le : début janvier 2023

Type d'emploi : Emploi temporaire

Durée de la mission : janvier à février 2023

Service d'affectation : Pôle administratif

Descriptif de l'emploi :

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, la ville de Sury le Comtal recrute des agents recenseurs.

Vous assurerez les enquêtes de recensement de la population 2023 pour le compte de l'INSEE et de la commune. Vous devrez être disponible à partir du 3 janvier 2023, date des premières formations INSEE jusqu'à la fin des opérations de recensement.

Missions principales :

L'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser :

- Effectuer une tournée de reconnaissance / dépôt de la lettre d'information ainsi que de la notice de recensement
- Collecter les informations pour tous les logements (déposer les questionnaires auprès des habitants, les récupérer et les vérifier)

- Tenir à jour son carnet de tournée
- Rendre compte au coordonnateur communal de l'avancement de sa collecte
- Remettre les questionnaires collectés en faisant retour des éventuelles difficultés rencontrées
- Saisir éventuellement les données sur un support informatique

Profil recherché :

- Faire preuve de **neutralité, de discrétion et de confidentialité** : Un comportement exemplaire est attendu de la part de l'agent recenseur
- Bonnes capacités relationnelles, diplomatie
- Bonne connaissance de l'**informatique**
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités
- **Etre disponible en semaine et le week-end**
- **Etre volontaire**, dynamique et motivé
- Etre capable de travailler en équipe et d'organiser son planning professionnel
- **Etre ordonné**, avoir des qualités de méthode et aisance rédactionnelle
- Une bonne condition physique (marche, déplacements extérieurs en saison hivernale, montées d'escaliers,)
- Disposer d'un moyen de locomotion et d'un téléphone portable

Contact et informations complémentaires :

Horaires : L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser, travail le samedi et en soirée.

Formation des agents recenseurs : 2 ½ journées de formation obligatoires sur janvier 2023 : les dates seront communiquées ultérieurement par l'INSEE.

Rémunération : **au nombre de fiches avec prime d'objectif-forfait pour frais et formation**

Merci d'adresser votre **candidature avant le 18 novembre** (lettre de motivation et CV) à :

Monsieur le Maire – Place de l'Hôtel de Ville – BP47-42450 SURY LE COMTAL

avec la mention « RECENSEMENT » sur l'enveloppe de candidature.